

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DIAMS

Edition révisée N° : 3

Date : 22 / 2 / 2013

Remplace la fds : 9 / 11 / 2009

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : DIAMS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon
92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL
Tél : +33 (0) 1 40 05 48 48
INRS (France) : +33(0)1 45 42 59 59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classement nationale France : Classement France figurant sur la décision d'autorisation de mise sur le marché :
Repr. Cat. 3 - R63
Xn - R21/22
Xi - R38 ; R41
R43
N - R50/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)

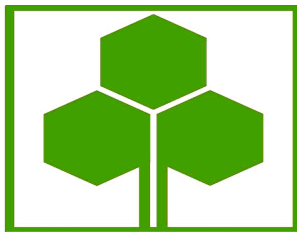


: Xn - Nocif
N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

: R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R38 - Irritant pour la peau.

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DIAMS

Edition révisée N° : 3

Date : 22 / 2 / 2013

Remplace la fds : 9 / 11 / 2009

2 Identification des dangers (suite)

Phrase(s) S

R41 - Risque de lésions oculaires graves.
 R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

S2 - Conserver hors de portée des enfants.
 S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S24/25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux.
 S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
 S60 - Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
 S61 - Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Délai de ré-entrée des travailleurs dans la parcelle : respecter un délai de 48 heures après traitement.
 SP1-Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
 SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau

2.3. Autres dangers

Autres dangers

: Aucun(es) dans des conditions normales.

3 Composition/informations sur les composants

Substance / Mélange

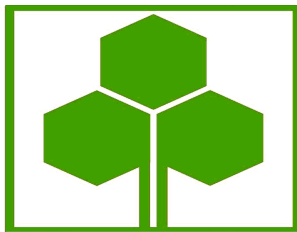
: Préparation

Composants

: Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification :

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Prochloraze	: 267 g/l	67747-09-5	266-994-5	613-128-00-2	----	Xn; R22 N; R50-53 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410
Tebuconazole	: 133 g/l	107534-96-3	403-640-2	603-197-00-7	----	Repr. Cat. 3; R63 Xn; R22 N; R51-53 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Repr. 2;H361d Aquatic Chronic 2;H411
N,N-dimethyl fatty acid amide	: > 10 %	----	----	----	----	Xi; R38-41 R52 ----- Eye Dam. 1;H318 Skin Irrit. 2;H315
2-ethylhexyl lactate	: > 10 %	186817-80-1	228-503-2	----	----	Xi; R36/38 R43 ----- Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315 Skin Sens. 1;H317

MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DIAMS

Edition révisée N° : 3

Date : 22 / 2 / 2013

Remplace la fds : 9 / 11 / 2009

3 Composition/informations sur les composants (suite)

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées au chapitre 8.

4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Maintenir la victime au chaud et au repos. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de troubles.
- **Contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.
- **Ingestion** : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler par la bouche à une personne inconsciente. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information / donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le médecin :** : Pas d'antidote spécifique connu. Traiter en fonction des symptômes et apporter des soins.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : En cas de petits feux : Produit chimique sec, brouillard d'eau, dioxyde de carbone. Pour des incendies étendus: Pulvérisation d'eau , brouillard d'eau , mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux** : La décomposition thermique peut provoquer : oxydes de nitrogène, dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, chlorures.

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection des intervenants** : Protection contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat. Appareil respiratoire autonome. Procédures spéciales : Lutter contre les incendies depuis un endroit protégé. Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur.

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DIAMS

Edition révisée N° : 3

Date : 22 / 2 / 2013

Remplace la fds : 9 / 11 / 2009

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser la protection appropriée (voir chapitre 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour l'environnement : Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux Si le produit a contaminé les eaux de surface, informer les autorités compétentes. Extraire impérativement les couches de sol contaminées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : En cas de déversement de faible importance: Absorber dans du sable ou un autre matériel inerte. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. En cas de déversement important: Rassembler et enfermer autant de liquide répandu que possible. Endiguer le produit répandu avec du matériel absorbant ou étanche comme du sable ou de l'argile en vue d'une élimination ultérieure. Voir Rubrique 13

6.4. Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8

7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Ne pas respirer les fumées. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Emballage : Récipients en polyéthylène obtenus par co-extrusion ou fluorination.
Stockage : Conserver sous clé . Conserver le récipient bien fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver à une température ne entre 0°C et 40°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information / donnée disponible

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DIAMS

Edition révisée N° : 3

Date : 22 / 2 / 2013

Remplace la fds : 9 / 11 / 2009

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Limites d'exposition professionnelle : (Valeurs INRS France (ED 984))
Pas de données disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques de protection : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les locaux où ces matières sont stockées ou utilisées devraient être munis d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité. Lavez les vêtements avant réutilisation.

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : Pendant les pulvérisations porter un appareil respiratoire approprié.
- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374)
- **Protection des yeux** : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
- **Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié et des bottes résistantes aux produits chimiques

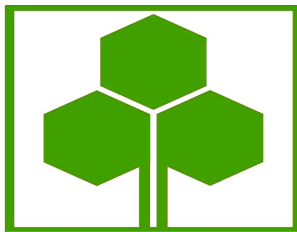
Hygiène industrielle : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver les mains après manipulation. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique à 20 °C	: Liquide.
Couleur	: Jaune
Odeur	: Caractéristique.
pH	: 6 - 7
Point de congélation [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition initial [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair [°C]	: 135
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité	: 1.03-1.06 g/ml
Solubilité dans l'eau	: Emulsionnable
Log P (octanol/eau) à 25 °C	: Tebuconazole : 3.7 Prochloraz : 4.06
Temp. d'auto inflammation [°C]	: > 245 °C
Viscosité	: 80 mPas 20 °C 28 mPas 40 °C

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DIAMS

Edition révisée N° : 3

Date : 22 / 2 / 2013

Remplace la fds : 9 / 11 / 2009

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

Caractéristiques d'explosivité : Non explosif
Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymerisation dangereuse : Ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la lumière du soleil, flamme, sources de chaleur. Se décompose à l'échauffement.

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec : acides forts, bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut provoquer : oxydes de nitrogène, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorures.

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- **Toxicité aiguë** : - Orale, Rat DL50 (mg/kg) : > 2000
 - Cutanée, Rat DL50 [mg/kg] : > 2000
 - Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : > 5.35
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Non irritant
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Irritant

MAKHTESHIM AGAN France
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
 Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DIAMS

Edition révisée N° : 3

Date : 22 / 2 / 2013

Remplace la fds : 9 / 11 / 2009

11 Informations toxicologiques (suite)

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Non sensibilisant
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Non mutagène
- **Cancérogénicité** : Non cancérigène
- **Toxicité pour la reproduction** : Prochloraz: N'est pas considéré toxique pour le système reproducteur.
Tebuconazole: CLP - Repr. 2 : Susceptible de nuire au fœtus.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Non disponible
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Non disponible
- **Danger par aspiration** : Non disponible

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxiques :

- : CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel [mg/l] : 5.51
- : EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : 12.2
- : 72 H-EC50 - Algae [mg/l] : 0.13
- : LD50 Oiseaux [mg/kg] : > 2000

12.2. Persistance et dégradabilité

Prochloraz: Se dégrade rapidement en cas d'exposition à la lumière du soleil et à la lumière ultraviolette.
Tebuconazole: Sol - Difficilement biodégradable - DT50 (champs) : 57 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information / donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Prochloraz: Le produit ne s'infiltré pas dans les eaux du sol.
Tebuconazole: Faible mobilité dans le sol. Koc = 803 - 1251

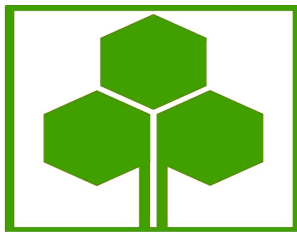
12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information / donnée disponible

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DIAMS

Edition révisée N° : 3

Date : 22 / 2 / 2013

Remplace la fds : 9 / 11 / 2009

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts.

Emballage souillé : Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

14 Informations relatives au transport

Information générale

**Le produit est soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR -
- Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA**

14.1. Numéro ONU

3082

N° I.D. : 90

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport ADR/RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Prochloraze, Tebuconazole)

Désignation officielle de transport OM-IMDG : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Prochloraze, Tebuconazole)

Désignation officielle de transport IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Prochloraz, Tebuconazole)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

-Classe ADR/RID : 9

-Etiquetage ADR/RID : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.18 de l'ADR

OMI-IMDG

- Classe OMI-IMDG : 9

- Etiquetage OMI-IMDG : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.1.6 de l'IMDG .

MAKHTESHIM AGAN France
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17
Email : fds@ma-france.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DIAMS

Edition révisée N° : 3

Date : 22 / 2 / 2013

Remplace la fds : 9 / 11 / 2009

14 Informations relatives au transport (suite)

OACI/IATA

- IATA - Classe ou division : 9
- Etiquette IATA : Etiquette 9 : Miscellaneous Dangerous Goods
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 7.1.6.3 de l'IATA-.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/IMDG/ : III
IATA

14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin-IMDG : Polluant marin selon amendement de l'IMDG .

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

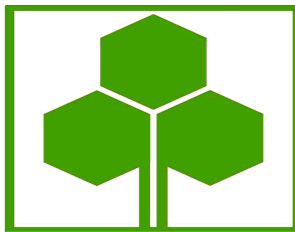
S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Législation des installations classées : Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement -A-, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).
pour la Protection de l'Environnement:

Autres informations : Classification 67/548/CEE (DSD) - 1999/45/CE (DPD) :
Xn, N
R41, R50/53, R63

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique selon le règlement 1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation du risque a été réalisée selon la Directive 91/414 CE ou le règlement 1107/2009.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

DIAMS

Edition révisée N° : 3

Date : 22 / 2 / 2013

Remplace la fds : 9 / 11 / 2009

16 Autres informations

- Liste des phrases R et des mentions de danger de la rubrique 3** :
- R22 - Nocif en cas d'ingestion.
 - R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.
 - R38 - Irritant pour la peau.
 - R41 - Risque de lésions oculaires graves.
 - R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R52 : Nocif pour les organismes aquatiques.
 - R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- Liste des phrases H et des mentions de danger de la rubrique 3** :
- H302 - Nocif en cas d'ingestion.
 - H315 - Provoque une irritation cutanée.
 - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
 - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H361D - Présumé être la cause d'effets néfastes pour l'enfant pendant la grossesse.
 - H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Révision** :
- Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement 453/2010

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une ma-nipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document